Abrëll 2015

Gemengebuet

Koplescht - Briddel

Kontakt

N° 25

Koplescht
Briddel

Index

3. NOUVELLES DU CONSEIL ÉCHEVINAL

4. NEUES AUS DEM SCHÖFFENRAT

6. RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAL DU 17 DÉCEMBRE 2014

8. WAASSERSERVICE

9. PRÉSENTATION :
- NOUVELLE SALLE DES MARIAGES
- NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE
- NOUVEAU SITE INTERNET

10. RÉCEPTION DE NOUVEL AN

12. REMISE DES DIPLÔMES
- UGDA, KEHLEN
- 1ER SECOURS

13. BUERGBRENNEN 2015

14. RETTUNGSDIENST:
- FIRST RESPONDER

16. DESCH TENNIS BRIDDEL

18. AVIS | MITTEILUNGEN

24. KOPLESCHT FRÉIER AN HOTT

LE COLLÈGE ÉCHEVINAL

ROMAIN ADAM, BOURGMESTRE
e-mail : radam@kopstal.lu

FLORENT CLAUDY, ÉCHEVIN
e-mail : flcl@kopstal.lu

THIERRY SCHUMAN, ÉCHEVIN
e-mail : thierry.schuman@kopstal.lu

college-echevinal@kopstal.lu

DEMANDE DE RENDEZ-VOUS :
secretariat@kopstal.lu

VISITEZ NOTRE SITE INTERNET :
www.kopstal.lu

© G. B.

Nouvelles du Collège Echevinal

L'année 2015 a démarré sur les chapeaux de roues pour le collège échevinal nouvellement composé.

Différents projets importants sont à l'étude, telle que la sélection d'un groupe d'architectes et d'ingénieurs pour la construction d'un nouveau hall sportif pour lequel un appel d'offre avait été lancé en décembre 2014.

Il en est de même de la soumission pour l'acquisition d'un nouveau véhicule d'intervention pour le service d'incendie du type LF 10.

Pour la Maison Relais une nouvelle éducatrice a été sélectionnée et engagée, suite à la recherche de candidats par voie d'annonce et la nouvelle candidate a commencé son service au 15 février 2015.

Sur le plan de l'urbanisme et de l'élaboration du nouveau plan d'aménagement général (PAG), dont les travaux étaient bloqués pendant plus de 6 mois en raison des quatre plans sectoriels qui avaient été présentés aux communes mais qui ont entretemps été retirés par le gouvernement, les travaux reprennent à vive allure.

Le collège des bourgmestre et échevins a fixé un calendrier serré avec les bureaux d'urbanistes prévoyant des réunions mensuelles, afin d'avancer au plus vite avec la finalisation du projet de PAG qui sera ensuite présenté au conseil communal et aux diverses commissions avant d'être présenté au public.

Ce nouveau PAG qui en raison de la complexité de la matière nécessite toute une série d'études préliminaires et notamment des études d'impact au niveau environnemental, couvre une multitude de thématiques qui méritent toutes une analyse approfondie des différentes options qui se présentent à la commune.

Il est important aux yeux du collège échevinal que les caractères villageois et résidentiel de nos deux localités soient préservés et surtout que la qualité de vie des habitants soit garantie, voire améliorée.

Une question importante reste celle de la mobilité et plus particulièrement de la circulation routière.

Suite à l'entrevue que le collège échevinal a eue avec le Ministre du Développement durable et des Infrastructures en date du 18 novembre 2014, il vient de recevoir en date du 27 février 2015 un projet du cahier des charges pour une étude globale des aspects circulation sur le territoire de la commune de Kopstal.

Ce projet sera après analyse avec, notamment les signataires de la pétition lancée en 2014 à propos des effets dangereux et nocifs de la circulation routière, renvoyé sous peu au ministère avec les commentaires de la commune pour ensuite aboutir à l'étude généralisée par un bureau spécialisé

Dans cette même optique le collège des bourgmestre et échevins a eu une réunion avec le collège échevinal de Steinsel en date du 6 mars 2013 à propos d'une future fermeture de la route entre Bridel et Steinsel au trafic automobile.

Même si aucun accord n'a encore pu être trouvé, le collège a pu présenter les raisons d'une telle démarche et son intérêt pour notre population, et des pistes ont été discutées qui à terme permettraient une telle fermeture.

Une nouvelle rencontre entre les collègues échevinaux des 3 communes concernées (Kopstal, Steinsel, Walferdange) aura lieu dans les prochains mois.

Toujours dans le même ordre d'idées c.-à.-d. de réduire la nuisance du trafic routier à travers nos localités, le collège échevinal a pris rendez-vous auprès de Madame la Ministre Carole DIESCHBOURG et de Monsieur le Secrétaire d'Etat Camille GIRA du Département de

l'environnement du MDDI, afin de discuter du déplacement des stations-service qui sont actuellement situées au centre de Bridel.

Cette question d'une éventuelle délocalisation des stations-service du centre de Bridel vers le contournement (CR181) influence en effet de façon notable tous les projets du développement futur de ce centre du village, qui est un des aspects importants du nouveau PAG et pour lequel la commune discute régulièrement avec les propriétaires des terrains concernés.

Un petit pas, mais non sans importance, a pu être fait en faveur d'une sécurisation des piétonniers au centre de Bridel où, en accord avec les propriétaires d'une des stations-service, une parcelle de terrain a pu être acquise par la commune pour élargir et sécuriser le trottoir à un endroit où la proximité entre les piétons et les voitures est extrêmement dense.

Finalement, les travaux relatifs à une piste cyclable reliant Bridel à la vallée de l'Alzette (donc la piste cyclable PC 1 à la PC 15) avancent bien, et un tracé a provisoirement été retenu. Une S.U.P. (Strategische Umweltprüfung = étude d'impact environnemental) analysera la faisabilité du projet.

Ce sont donc encore des questions d'urbanisation et de circulation routière qui dominent souvent le travail du collège échevinal, qui a également été saisi par différents projets d'aménagements particuliers qu'il a dû aviser récemment.

La commune de Kopstal s'est entretemps également dotée d'un nouveau système informatique plus performant et à la pointe du progrès, qui devrait permettre après la phase de lancement, un fonctionnement plus efficace et harmonieux entre les différents services sur le plan informatique.

D'autres sujets comme la régionalisation des services de l'Ecole de musique UGDA, ainsi que la répercussion au niveau communal des accords entre l'Etat et les différentes communautés religieuses, de même que l'organisation des référendums du mois de juin prochain, ne manqueront pas d'occuper les séances du collège échevinal dans les mois à venir.

Les membres du collège échevinal espèrent enfin qu'avec l'arrivée du printemps, les chantiers de la Poste pour le projet «Luxfibre» disparaîtront progressivement du paysage communal.

Meilleures salutations.

Le collège échevinal

Neues aus dem Schöffenrat

Der neu zusammengesetzte Schöffenrat ist im Eiltempo in das Jahr 2015 gestartet.

Für verschiedene wichtige Projekte werden zurzeit Studien durchgeführt. U.a. findet die Auswahl einer Gruppe von Architekten und Ingenieuren statt für den Bau einer neuen Sporthalle, die im Dezember 2014 ausgeschrieben worden war.

Das Gleiche gilt für die Ausschreibung bezüglich der Anschaffung eines neuen Einsatzfahrzeuges des Typs TLF 10 für die Feuerwehr.

Über eine Anzeige wurde für die Maison Relais eine neue Erzieherin gesucht. Die Kandidatin, die ausgewählt und eingestellt wurde, hat ihren Dienst am 15. Februar 2015 aufgenommen.

Was die Dorfplanung und die Ausarbeitung eines neuen allgemeinen Bebauungsplans (PAG) betrifft, wurden die diesbezüglichen Arbeiten wieder aufgenommen. Diese Arbeiten waren während 6 Monaten blockiert, infolge der vier sektoriellen Pläne die den Gemeinden vorgestellt worden waren, dann aber wieder von der Regierung zurück gezogen worden sind.

Der Schöffenrat hat einen straffen Arbeitskalender mit den Raumplanungsbüros aufgestellt der monatliche Besprechungen vorsieht um schnellstmöglich das Projekt des PAG zum Abschluss bringen zu können. Dieses Projekt wird dann mit dem Gemeinderat und den verschiedenen Kommissionen diskutiert,, bevor es der Öffentlichkeit vorgestellt wird.

Dieser neue PAG, der auf Grund der Komplexität der Sachlage eine ganze Reihe von Vorstudien und insbesondere Umweltverträglichkeitsprüfungen bedarf, beinhaltet eine Vielfalt von Themen wovon jedes einzelne eine tiefgreifende Analyse der verschiedenen Wahlmöglichkeiten benötigt die sich der Gemeinde bieten.

In den Augen des Schöffenrates ist es wichtig, dass der Dorfcharakter unserer beiden Ortschaften erhalten bleibt und gleichzeitig die Lebensqualität der Einwohner unverändert hoch bleibt oder sogar noch verbessert werden kann.

Eine wichtige Frage bleibt diejenige der Mobilität und speziell die des Straßenverkehrs.

Aufgrund einer Unterredung die der Schöffenrat am 18. November 2014 mit dem Minister des Développement durable et des Infrastruktures führte, hat der Schöffenrat am 27. Februar 2015 das Projekt eines Lastenhefts erhalten für eine Gesamtstudie der Verkehrsaspekte auf dem Territorium der Gemeinde Kopstal.

Nach einer Analyse wird dieses Projekt in Kürze, mit den Bittstellern der Petition die 2014 erstellt worden war in Bezug auf die gefährlichen und schädlichen Auswirkungen des Straßenverkehrs, an das zuständige Ministerium mit den Kommentaren der Gemeinde zurück geschickt werden, um dann zu einer von einem Fachbüro zu erstellenden Gesamtstudie zu führen.

In diesem Sinne hatte der Schöffenrat am 6ten März 2015 ein Treffen mit dem Schöffenrat der Gemeinde Steinsel, um über eine zukünftige Schließung der Strasse zwischen beiden Ortschaften zu diskutieren.

Auch wenn kein Einigung gefunden werden konnte, zeichnen sich trotzdem Möglichkeiten ab die letztlich Schliessung ermöglichen würden.

Ein weiteres Treffen der drei betroffenen Gemeinden (Kopstal, Steinsel, Walferdange) wird in den kommenden Monaten stattfinden.

Im selben Kontext, nämlich die durch den Autoverkehr verursachten Belastungen in unseren Ortschaften zu verringern, hat der Schöffenrat einen Termin mit Frau Ministerin Carole DIESCHBOURG, sowie mit dem Herrn Staatssekretär Camille GIRA vereinbart, um über eine Verlegung der Tankstellen zu sprechen die sich heute im Ortskern von Bridel befinden.

Diese Frage einer eventuellen Verlegung der Tankstellen vom Ortskern zur Umgehungsstrasse (CR181) beeinflusst mit Sicherheit massgeblich alle Projekte die mit der zukünftigen Entwicklung dieses Ortszentrums zu tun haben. Diese Entwicklung ist einer der wichtigen Aspekte des neuen Flächennutzungsplans und im Rahmen dessen die Gemeinde regelmässig mit den Besitzern der betroffenen Grundstücke in Kontakt steht.

Ein kleiner, wenn auch wichtiger Schritt konnte im Bereich der Fußgängersicherheit im Zentrum von Bridel getätigt werden. In Absprache mit den Eigentümern einer der Tankstellen, konnte eine Parzelle dieses Grundstücks seitens der Gemeinde erworben werden um den Gehsteig sicherer und breiter zu gestalten an einer Stelle an der die Nähe zwischen Fußgängern und Fahrzeugen extrem dicht ist.

Die Arbeiten bezüglich des Fahrradweges der Bridel mit dem Alzettetal verbindet (also die Verbindung der Pisten PC1 und PC15) schreiten zügig voran, eine provisorische Strecke wurde beibehalten. Eine Strategische Umweltprüfung (S.U.P.) wird die Machbarkeit dieses Projektes analysieren.

Es sind also immer wieder Fragen die die Urbanisation und den Straßenverkehr betreffen, die die Arbeit des Schöffenrates hauptsächlich betreffen, der ebenfalls von einigen privaten Bauprojekten, die es zu avisieren galt, beansprucht wurde.

Die Gemeinde Kopstal hat sich mittlerweile ebenfalls ein neues, performantes und zeitgemäßes Informatiksystem zugelegt, das nach einer Startphase, auf der informatischen Ebene eine effizientere und hamonischere Zusammenarbeit zwischen den einzelnen Abteilungen ermöglichen wird.

Andere Themen, wie die Regionalisierung der Dienstleistungen der Musikschule UGDA, die Konsequenzen auf kommunaler Ebene des Abkommens zwischen dem Staat und den verschiedenen religiösen Gemeinschaften, sowie die Organisation des Referendums im kommenden Juni, werden den Schöffenrat in seinen Sitzungen der kommenden Monate beschäftigen.

Schließlich hoffen die Mitglieder des Schöffenrats, dass mit Einzug des Frühlings die Baustellen der Post bezüglich des «Luxfibre» Projektes nach und nach aus der Gemeindelandschaft verschwinden werden.

Mit besten Grüßen,

Der Schöffenrat

Conseil communal

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAL DU 17 DÉCEMBRE 2014

En date du 10 décembre 2014 le collège échevinal a convoqué une réunion du Conseil Communal pour le 17 décembre 2014 à 14:00. A l'ordre du jour figuraient les points suivants :

Réunion à huis clos

1. Nomination d'un assistant administratif (M/F) au Service Technique communal sous le statut du salarié (vote secret).

Réunion publique

2. Dons à allouer à diverses associations.
3. Projet Life : Fixation des restrictions et modes d'application.
4. Budget rectifié 2014 et budget 2015
5. Informations

Etaient présent(e)s : M. Romain ADAM, bourgmestre; M. Florent CLAUDY, échevin; M. Thierry SCHUMAN, échevin; Mme Claire GEIER, M. Christophe REUTER, M. Jean-Pierre SUNNEN; Mme Thilly GOEDERT, M. Josy POPOV, M. John SCHUMMER; M. Nico WAGNER, secrétaire communal

Etaient absents et excusés : M. Carlo SCHMIT et M. Jean-Paul BAUDOT, conseillers

REUNION A HUIS CLOS

1. Madame Astrid KONTZ est nommée comme assistante administrative au Service Technique sous le statut du salarié.

VOTE : 6 voix pour et 2 voix contre.

REUNION PUBLIQUE

Monsieur Romain ADAM propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour. Il s'agit, en l'occurrence, du vote concernant la convention 2014/2015 et l'organisation scolaire rectifiée de l'UGDA. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des voix et ce point est donc ajouté à l'ordre du jour sous 4.a et 4.b.

2. VOTE : Les dons à allouer à diverses associations caritatives tels que proposés par le Collège échevinal sont acceptés à l'unanimité des voix.

3. Monsieur Adam informe le Conseil Communal sur le Projet Life, qui est un projet européen qui a été proposé à la commune par l'intermédiaire du SICONA. Le projet permet à la commune d'acheter des terrains que le SICONA aménagera ensuit en réserves naturelles. Cependant, vu qu'il n'y a jusqu'à présent pas encore de base légale pour la réalisation de tels projets, le Conseil Communal est appelé à prendre une délibération pour pouvoir participer à ce projet.

VOTE : La fixation des restrictions et modes d'application du Projet Life sont votés à l'unanimité des voix.

4.a. VOTE : L'organisation scolaire de l'école de musique rectifiée par l'UGDA est acceptée à l'unanimité des voix.

4.b. VOTE : La convention rectifiée de l'UGDA est également acceptée à l'unanimité des voix.

Monsieur Adam aborde ensuite le sujet du budget 2015 de la commune et précise que la plupart des membres du Conseil Communal ont assisté à la dernière réunion de la commission des finances du 10 décembre 2014, lors de laquelle le budget initial pour 2015 a été présenté en détail. Monsieur Schuman enchaîne ensuite avec une présentation des données principales du budget, à savoir :

Budget ordinaire 2015

- Excédent ordinaire en recul
- Evolution des dotations de l'état en-deçà de l'évolution des charges imposées par l'état
- Augmentation des dépenses, respectivement création de nouvelles dépenses à charge des communes (ex: fonds pour dépenses communales; indemnités sapeurs-pompiers; critères qualitatifs MRE (Maison-Relais); ...)
- Bon contrôle des postes budgétaires «autonomes»
- Marge de manœuvre suffisante pour d'éventuelles améliorations ponctuelles
- Charge croissante MRE + limite de capacités atteinte
- Évolution importante des charges salariales et sociales, suite notamment à l'accord salarial de la fonction publique

Investissements principaux 2015

- Rue des Prés
  € 1.499.000
- Acquisition terrain pour ouvrages techniques
  € 1.050.000
- Rue Wercollier (selon planning ; évtl. 2016)
  € 650.000
- Wirtspesch (part 1)
  € 600.000
- Dotation réserve pacte logement
  € 472.000
- Bassin d'eau Bridel (solde)
  € 400.000
- Hall Sportif (part 1)
  € 400.000
- Camion Sapeurs – Pompiers (subside de € 110.000)
  € 350.000
- Rue Schmitz
  € 300.000
- Cimetière Bridel
  € 300.000
- Eglise Bridel
  € 237.000

Monsieur Schuman retient à côté de ces éléments clés du budget, que prix de l'eau n'a pas été augmenté depuis plusieurs années, alors que les charges sont en croissance permanente. Pour arriver à couvrir le coût effectif de l'achat d'eau et de son assainissement, le prix de l'eau devrait être augmenté de 26,3 %. Comme il existe une obligation légale de fixer un prix pour l'eau couvrant l'exhaustivité des frais, la commune devra trouver une solution pour au plus tard 2016.

Suite à la présentation du budget les différents conseillers interviennent :

Monsieur Popov pose en premier quelques questions: le conseiller veut savoir pourquoi le Service d'incendie de la commune de Kopstal possède son propre serveur informatique, alors que cette charge pourrait être réduite en intégrant le serveur informatique de ce service dans celui de la commune.

De plus, Monsieur Popov désire savoir s'il y a un suivi dans le dossier de la carrière Cloos où la planification d'une zone d'activité avait été envisagée.

En ce qui concerne la construction de lotissements, le conseiller propose que les entrepreneurs respectifs participent à l'avenir à la charge financière de l'agrandissement des infrastructures nécessaires qui sont dus en raison de ces projets.

Monsieur Adam est d'accord pour étudier la question du serveur informatique du Service d'Incendie.

En ce qui concerne la zone d'activité envisagée sur le site de la carrière Cloos, le bourgmestre confirme que le collège échevinal est toujours en faveur d'un tel projet, il faudra cependant attendre la position des ministères compétents.

Monsieur Adam ne voit pas comment faire participer les promoteurs, au-delà de la taxe d'infrastructure qu'ils doivent payer, à l'agrandissement des infrastructures tel que la Maison Relais ou l'école, en l'absence de base légale y afférente.

Monsieur Reuter remercie Monsieur Schuman pour l'excellente présentation du budget et constate que celui-ci a été établi avec la prudence nécessaire. Cependant, le conseiller estime qu'il n'y a pas de concept en ce qui concerne le développement durable de la commune et notamment le thème de la mobilité douce dans la commune. Selon Monsieur Reuter, le projet d'un nouveau hall sportif prouve que le collège échevinal n'a pas établi de « Masterplan » avant de s'engager à construire de nouvelles infrastructures. Monsieur Sünnen est tout à fait d'accord avec Monsieur Reuter et se demande, tout comme ce dernier, s'il ne serait pas opportun d'intégrer un nouveau hall ou terrain de tennis dans le projet du hall sportif. De plus, Monsieur Sünnen veut savoir pourquoi le collège échevinal n'a pas présenté de plan pluriannuel de financement.

Monsieur le bourgmestre est d'avis que sur base des premières études un hall sportif destiné aux activités sportives scolaires est très difficilement combinable avec un hall pour jouer au tennis et que la commune n'a pas les moyens d'investir dans un hall qui ne serait mis à disposition que d'un seul club. De plus, Monsieur Adam précise que la construction d'un nouveau hall sportif pourrait intégrer les vestiaires et salles de réunion du club de tennis ce qui résoudrait le problème du « Clubhouse du tennis » qui est dans un état vétuste.

En ce qui concerne la mobilité, le bourgmestre rappelle à Monsieur Sünnen et à Monsieur Reuter que le collège échevinal a eu une réunion avec Monsieur le Ministre François Bausch en date du 18 novembre 2014 lors de laquelle il a été décidé de faire ensemble avec le MDDI une étude globale des aspects circulations sur le territoire de la commune. Cependant, aucun projet d'étude n'est parvenu au collège échevinal jusqu'à présent.

En ce qui concerne le Plan Pluriannuel, le rédacteur en charge du budget, Monsieur Romain Bourens, ainsi que Monsieur Schuman précisent que celui-ci a été envoyé au ministère, mais reste très approximatif. Il ne représente en effet selon les intervenants pas la réalité de l'évolution prévisible de la situation financière de la commune, compte tenu de l'incertitude des revenus et dotations futurs. Cela n'empêche pas qu'il a bien été établi suivant les données de l'administration et envoyé au Ministère de l'Intérieur.

Pour conclure sur le sujet du budget, Monsieur Adam insiste sur le fait que le budget 2015 est établi de façon prudente et que notre commune a toujours une base financière solide en raison notamment de son faible taux d'endettement. Des investissements, même de nature imprévue, resteront toujours possibles.

Comparée à d'autres communes, la situation financière de la commune de Kopstal est saine.

VOTE Budget rectifié 2014 : Le budget rectifié 2014 est accepté à l'unanimit

VOTE Budget initial 2015 : Le budget initial 2015 est voté avec 7 voix pour et 2 voix contre.

FIN DE LA REUNION

Waasserservice Info

An dëser Rubrik krit Dir an Zukunft wichteg Tipps ronderëm äert Waasser.

Wat muss een a punkto Waasseruschloss wëssen wann een an d'Vakanz fiert?

No Ofsprooch mat Ärem Installateur soll de Krunn bei der Auer zougemaach ginn, dat selwecht gëllt fir een eenzelnen Krunn dee baussen ubruecht ass. Dobäi schued et awer ni, säi Waasser ganz ofzespären: sou kann z.B. am Fall vun engem techne-sche Problem am Haus kee grousse Was-serschued entstoen. En plus entgeet ee sou dem Risk vun enger grousser Waasserrech-nung.

Wann een dann aus der Vakanz erëm kënnt, soll een de Krunn 5-10 Minutte lafe loossen fir d'Waasser dat während ärer Absence an de Leitunge stoung, erauszeloossen.

Äre Waasserservice

Que doit-on considérer concernant le raccordement d'eau en cas d'absence prolongée?

Après s'être informé auprès de votre installateur il vaut mieux fermer le robinet à côté de votre compteur à eau. Il en est de même pour une champlure installée à l'extérieur de votre maison. Reste à préciser qu'il est recommandé de verrouiller complètement votre circuit d'eau en cas d'absence prolongée: de cette manière, vous pouvez éviter des dégâts causés par une fuite ainsi qu'une facture d'eau élevée.

A votre retour, veuillez laisser couler vos champlures entre 5 et 10 minutes afin d'extraire l'eau potable qui se trouve dès votre départ dans vos conduites d'eau.

Le 5 décembre 2014 :

Inauguration de la nouvelle salle des cérémonies, présentation de l'identité visuelle de la commune de Kopstal et présentation du nouveau site Internet.

© G.B.

Réception
de Nouvel An

9 janvier 2015

Remise diplômes 1er secours

31 janvier 2015

Remise diplômes UGDA

Kehlen, le 8 février 2015

Buergbrennen

21 Februar 2015

Rettungsdienst

First Responder

Seit November 2014 hat sich der Aufgabenbereich unserer Feuerwehr mit dem "First Responder", Helfer vor Ort, auf den Bereich des Rettungsdienstes erweitert.

Die Mitglieder dieser Einheit, welche ein Bestandteil unserer Feuerwehr ist, haben im September und Oktober vergangen Jahres eine dementsprechende Grundausbildung von 16 Stunden absolviert. Zusätzlich findet eine Weiterbildung, welche von Fachpersonal aus dem Rettungsdienst und der Krankenpflege stammt, innerhalb unserer Feuerwehr statt.

Diese Einheit ist ein Zusatz in der Rettungskette von Ersthelfern, Rettungswagen und Notarzt. Sie wird nicht bei jedem Ambulanzeinsatz mit alarmiert, sondern hauptsächlich bei lebensbedrohlichen Situationen, wo Zeit eine große Rolle spielt, oder um die Rettungs- und Hilfefrist so kurz wie möglich zu halten.

In welchen Notfällen soll der „First Responder" zum Einsatz:

Atemnot, Herzkreislaufstillstand, Unfällen zu Hause und auf dem Arbeitsplatz, bei Verkehrsunfällen, jeglichen Notarzteinsätzen, usw.

Aufgaben:

- Betreuung von Notfallpatienten
- Lebensrettende Sofortmaßnahmen
- Erweiterte Erste Hilfe
- Wiederbelebung gegebenenfalls mit Semi-Automatischem Defibrillator
- Unterstützung der Rettungskräfte
- Hilfeleistung bei Ambulanz- und Notarzteinsätze
- Rückmeldung an die Einsatzleitstelle

Interessenten welche der „First Responder" Einheit beitreten wollen können sich unter sis@spkopstal.lu bei uns melden.

Was müssen Sie mitbringen:

- Mindestens 18 Jahre alt sein
- Einen Erste Hilfe Kurs absolviert haben
- Disponibel sein

Was bieten wir:

- Neue Herausforderungen
- Aus- und Weiterbildung
- Aufwandsentschädigung

Personal aus der Krankenpflege (Krankenpfleger, Ärzte, usw...) sind herzlich willkommen.

Le Service d'Incendie et de Sauvetage de la commune de Kopstal présente l'équipe « Secours et d'assistance aux victimes ». En service de depuis fin octobre 2014.

Explications First Responder:

Sur recommandation des experts travaillant sur la réforme des services de secours et suite à la délibération du conseil communal du 7 mars 2014 attribuant au service d'incendie de la commune de Kopstal les missions« First Responder », le Ministre de l'Intérieur vient d'approuver cette délibération et le service « First Responder » est opérationnel depuis octobre 2014.

Le réseau « First Responder » sera établi dans un grand nombre de communes et sera assuré par les pompiers locaux aux fins de diminuer le temps d'intervention des soins médicaux dans les situations d'urgence vitales.

Leurs rôles principaux :

- *Diminution du temps de latence entre l'alerte et l'arrivée de l'ambulance/SAMU ;*
- *Prise en charge de la victime ;*
- *Mettre en œuvre les gestes de premiers secours (si besoin avec défibrillateur externe) ;*
- *Coordination et support des services médicaux sur le lieu d'intervention.*

Fonctionnement du service

Le service d'incendie assure une équipe supplémentaire de deux effectifs qui sont en permanence selon leur disponibilité. Ces personnes sont équipées avec le matériel indispensable pour un premier secours efficace et sont reconnaissable par une veste ou un gilet jaune avec l'écriture « First Responder ». Ils se déplacent en voiture de service (voiture pompiers),

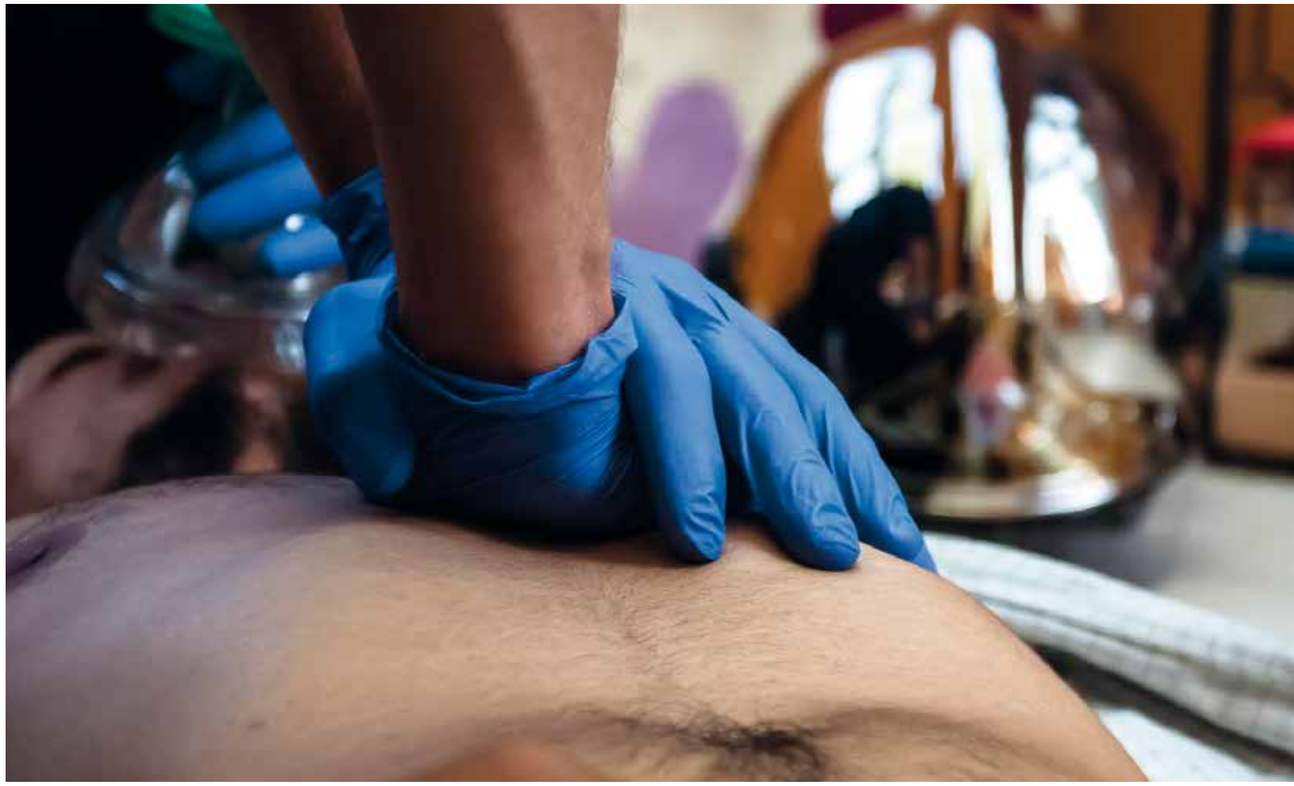

Vereinsleben

Die Erfolgsgeschichte des Dësch-Tennis Saint-Hubert Bridel

50 Jahre flinke Hände und flinke Füße

Der Start ins Sportleben und Sporterleben in der kleinen Ortschaft Bridel begann genau vor 50 Jahren, als sich an einem 5. März 1965 auf Einladung von Théo Würth und den Brüdern Ernest und Norbert Adam viele interessierte Tischtennisfreunde zusammenfanden, um den Dësch-Tennis Saint Hubert Bridel ins Leben zu rufen.

Das Luxemburger Wort in seiner Ausgabe vom Montag, 8. März 1965 (Seite 11) berichtete von der erfolgreichen Gründungsversammlung und der einstimmigen Wahl des neuen Vorstandes mit Präsident Guillaume Heiderscheid und den Mitgliedern Ernest und Norbert Adam, Théo Würth, Raymond Feiereisen, Henri Kerger und Guy Linster. Anerkennung gilt diesen „Männern der ersten Stunde“, aber auch allen seitherigen Vereinsvorständen und der jetzigen Vereinsführung. Trainiert wurde damals nicht in einer Sportshalle, sondern auf zwei Tischen in einem engen Raum im Keller der Primärschule. Trotz der nicht optimalen Bedingungen gelang der ersten Mannschaft mit Norbert Adam, Raymond Anen, René Fries, Carlo Ries und Théo Würth im ersten Jahr nach der Vereinsgründung in den Landesmeisterschaften der Aufstieg in die dritte Division. Der erste Clubmeister wurde Théo Würth.

In der Folge entwickelte sich der kleine Dorfverein rasch durch hervorragende Resultate und einer stets wachsenden Anzahl an guten Spielern und bereits nach fünf Jahren stieg die erste Mannschaft mit Norbert Adam, René Fries, René Hartert, Jos Müller und René Müller in die Ehrendivision auf. Die Zahl der aktiven Spieler hatte sich für die Saison 68/69 verdoppelt. Am Ende der Saison 1972/73 schaffte die A-Garnitur mit René Fries, René Hartert, Nico Kruchten, Jos Müller und René Müller den vielbegehrten Aufstieg unter die 12 besten Mannschaften des Landes in die „Division Nationale“, musste dann aber absteigen um in der Saison 75/76 mit Nico Kruchten, Jean-Louis Mannon, Jos Müller, René Müller und Nico Wagner die höchste Spielklasse wieder zu erreichen. Nach einem erneuten Abstieg in die Ehrendivision steigen die Nico Kruchten, Alain Mannon, Jos Müller und Bertrand Schmit wieder in die Nationaldivision auf. Insgesamt hat die erste Mannschaft zwischen 1973 und 1984 den Verein stolze zehn Jahre in der „Division Nationale“ vertreten. In den 90ger Jahren musste leider ein abnehmender Trend der ersten zwei Mannschaften festgestellt werden.

Dank einer guten Jugendarbeit geht es nach 2005 wieder aufwärts und zurzeit strebt die erste Mannschaft mit Muha Mehmedovic, Zlatko Rajcic, Kevin Fritsch, Jannik Holz, Jean-Louis Lamarre und Alf Knutsson, erneut den Aufstieg in die höchste Spielklasse der BDO TT League an.

Vorrang bei allen zeitbedingten Schwierigkeiten, Abstiegen, Aufstiegen und Meistertitel behielt in all den Jahren die Begeisterung der Jugend für den Sport, die Breitenarbeit, der Amateurgedanke und die Freude am fairen Spiel. Gemäß seiner Vereinsphilosophie setzt sich der DT Bridel, der sich in diesem Jahr mit 13 Mannschaften an den nationalen Meisterschaften beteiligt, nachhaltig für die ortsansässige Jugend ein und bietet ideale Bedingungen zum Ausüben des Tischtennissportes für jedes Niveau, Einführungslehrgänge und Fortgeschrittenenkurse, Teilnahme an Einzel- und Mannschaftswettbewerben und last but not least eine freundschaftliche Atmosphäre.

Diese Prinzipien und viel persönlicher Einsatz konnten alle Höhen und Tiefen im Vereinsleben überwinden und dieses stolze 50. Jubiläum erst ermöglichen.

(c.k.)

ADMINISTRATION
COMMUNALE DE KOPSTAL

Avis public

Art. 108ter de la loi modifiée du 19 juillet 2004
concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Art. 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Kopstal porte à la connaissance du public que par décision du 28.01.2015 réf.: Réf. 16456/19C, Monsieur le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région a approuvé la délibération du conseil communal en date du 16.12.2011 n°8, portant adoption

d'un projet élaboré et présenté par le Bureau d'architectes Kerg & Ewen (Luxembourg) pour un projet d'aménagement particulier à réaliser sur un terrain sis à Bride', section B-Bridel, inscrits au registre du cadastre de la commune de Kopstal sous les numéros cadastraux 62/2176, 66/2180,66/2281,66/2183,68/2185, 68/2189,68/2191 et 69/2193, au lieu-dit « Gudenberg » et « Rodenhof », d'une contenance 221,06 ares construction de 25 maisons unifamiliales isolées et jumelées.

Conformément à l'article 108ter de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, ce projet d'aménagement particulier, qui revêt un caractère réglementaire, devient obligatoire trois jours après la date de la présente publication et prend dès lors la désignation de « plan d'aménagement particulier. »

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le, plan d'aménagement particulier sera déposé à la maison communale à Kopstal, 28, rue de Saeul, et pourra être entrevu par le public pendant les heures de bureau.

Le collège des bourgmestre et échevins,

Romain Adam, bourgmestre ; Florent Claudy et Thierry Schuman, échevins.

Koplescht
Briddel

Avis
Mitteilung

Chers citoyens,

Suite à un dépôt d'ordures inquiétant au Parc Container à Bridel, le collège échevinal tient à repréciser qu'il est strictement interdit, sous peine d'un avertissement taxé, d'y déposer des déchets autres que ceux pour lesquels les containeurs sont prévus. Il est également interdit de déposer des déchets à côté des conteneurs.

Si cette pollution devait persister, le collège échevinal devra envisager une suppression de ce lieu de collecte.

Merci pour votre compréhension.

Liebe Mitbürger,

Aufgrund der anhaltenden Verschmutzung im Containerpark in Bridel, möchte der Schöffenrat Sie darauf hinweisen, dass jegliche Abladung von Schutt außerhalb der Container, sowie von Gegenständen oder Abfällen die nicht für die Container vorgesehen sind, verboten ist und ein Verstoß dieser Regeln mit einer Geldstrafe geahndet wird.

Sollte sich diese Situation nicht verbessern, behält sich der Schöffenrat das Recht vor den Containerpark zu schließen.

Wir danken Ihnen für Ihr Verständnis.

Koplescht
Briddel

Avis
Mitteilung

Référendum national du 7 juin 2015 – Vote par correspondance
Aux électeurs luxembourgeois

Sont admis au vote par correspondance :

1. Les électeurs âgés de plus de 75 ans le jour des élections,
2. Les électeurs qui, pour des raisons professionnelles ou personnelles dûment justifiées, se trouvent dans l'impossibilité de se présenter en personne au bureau de vote auquel ils sont affectés ;
3. Les Luxembourgeois et les Luxembourgeoises domiciliés à l'étranger.

Tout électeur, admis au vote par correspondance, doit en aviser le collège des bourgmestre et échevins de la commune d'inscription et demander, par simple lettre, sa lettre de convocation. Des formulaires sont disponibles au bureau de la population de la commune de Kopstal, respectivement peuvent être téléchargés sous www.kopstal.lu, sous la rubrique Politique → Elections / Référendum.

La demande est faite sur papier libre ou sur un formulaire préimprimé à obtenir auprès de l'administration communale. Elle doit indiquer lisiblement les noms, prénoms, date et lieu de naissance, profession et domicile de l'électeur, ainsi que l'adresse à laquelle doit être envoyée la lettre de convocation.

La demande doit être accompagnée de justifications renseignant que l'électeur appartient à l'une des catégories sub 2 & 3 mentionnées ci-dessus. Elle doit parvenir, sous peine de déchéance, au collège des bourgmestre et échevins le plus tôt le 30 mars 2015 et au plus tard le 8 mai 2015.

Le collège échevinal
R. Adam, bourgmestre | F. Claudy, échevin | T. Schuman, échevin

Referendum vom 7. Juni 2015 – Briefwahl
An die luxemburgischen Wähler

Zur Briefwahl zugelassen sind:

1. Die Wähler, die am Wahltag älter als 75 Jahre sind;
2. Die Wähler, denen es aus beruflichen oder privaten Gründen nicht möglich ist, sich persönlich im Wahlbüro einzufinden;
3. Die Luxemburger und Luxemburgerinnen, die ihren Wohnsitz im Ausland haben.

Jeder Wähler, der zur Briefwahl zugelassen ist, muss sein Einberufungsschreiben per Brief beim Schöffenrat der Gemeinde, in deren Wählerlisten er eingetragen ist, beantragen. Antragsformulare sind bei dem Einwohnermeldeamt erhältlich oder können unter www.kopstal.lu, unter der Rubrik Politique → Elections / Référendum heruntergeladen werden.

Der Antrag muss klar und deutlich Namen, Vornamen, Geburtsdatum und -ort, Beruf und Wohnort des Wählers beinhalten, sowie die Adresse an welche das Einberufungsschreiben zu senden ist.

Wenn der Wähler unter eine der oben genannten Kategorien 2 & 3 fällt, ist dem Antrag ein Beleg beizufügen. Der Antrag muss, um anerkannt zu werden, dem Schöffenrat zwischen dem 30. März 2015 und dem 8. Mai 2015 zukommen.

Der Schöffenrat
R. Adam, Bürgermeister | F. Claudy, Schöffe | T. Schuman, Schöffe

Großherzogtum Luxemburg
Gemeinde KOPSTAL

Referendum vom 7. Juni 2015

An Schöffenkollegium
der Gemeinde KOPSTAL
28 rue de Saeul L-8189 Kopstal

Ich Unterzeichnete(r) _____, _____
(Name) (Vorname)

geboren am _____ in _____,

Beruf _____, Nationalität _____,

wohnhaft in _____, Straße _____, N° _____,
Telefon: _____

beantrage hiermit die Zulassung zur Briefwahl für die Wahlen zum Referendum vom 7. Juni 2015.

Vorliegender Antrag, basierend auf den Artikeln 168-170 des Wahlgesetzes, ist wie folgt begründet:

- ❑ ich bin am Wahltag im Ausland.
- ❑ ich bin am Wahltag abwesend aus beruflichen oder persönlichen Gründen.
- ❑ ich bin wegen Studien in einem ausländischen Institut eingeschrieben.
- ❑ in Folge von meinem gesundheitlichen Zustand / meiner physischen Kondition empfinde ich Schwierigkeiten mich persönlich am 7. Juni 2015 ins Wahlbüro zu begeben.
- ❑ ich habe das Alter von 75 Jahren überschritten.
- ❑ Luxemburger im Ausland lebend: (hier muss seine Kopie des gültigen lux.Passes dem Antrag beigefügt werden!)

Ich lege folgende Bescheinigung bei:

- ❑ eine Bestätigung des Arbeitgebers.
- ❑ Eine Bescheinigung der Hochschule / Universität oder eine Kopie meiner Einschreibung oder meiner Studentenkarte.
- ❑ Ein ärztliches Attest.
- ❑ andere : z.Bsp.Hotelreservierung u.s.w. : _____
  _____

Ich bitte Sie mir das Einberufungsschreiben sowie den Wahlzettel an die **nachstehende Adresse zu senden**:
(bitte leserlich ausfüllen !!)

_____
(Straße, Nummer, Postleitzahl und Ortschaft, Land)

_____

Ich erkläre unter Eid, daß ich das Wahlrecht nicht aberkannt bekommen habe weder auf Grund des Artikels 52 der Verfassung, weder auf Grund des Artikels 6 des Wahlgesetzes vom 18.02.2003.

_____, den _____

_____
(Unterschrift)

Laut Artikel 171 des Wahlgesetzes muss der Antrag zur Briefwahl, dem Schöffenkollegium, frühestens 10 Wochen (30. März 2015) und spätestens 30 Tage (8. Mai 2015) vor dem Wahltag zukommen um als gültig anerkannt zu werden.

Grand-Duché de Luxembourg
Commune de KOPSTAL

Référendum national du 7 juin 2015

Au Collège des bourgmestre et échevins de
la commune de KOPSTAL
28 rue de Saeul L-8189 Kopstal

Je soussigné(e) _____, _____
(nom) (prénom)

né(e) le _____ à _____,

de profession _____, de nationalité _____,

demeurant à _____, rue _____, n° _____,
Téléphone : _____

ai l'honneur de solliciter l'admission au vote par correspondance pour le référendum national du 7 juin 2015.

La présente demande, basée sur les articles 168 à 170 de la loi électorale, est motivée comme suit:

- ❑ je suis à l'étranger le jour des élections
- ❑ je suis absent(e) le jour des élections pour des raisons professionnelles.
- ❑ je suis en raison de mes études inscrit(e) dans un établissement hors de ma commune.
- ❑ en raison de mon état de santé / de ma condition physique, j'éprouve des difficultés à me déplacer pour prendre part au scrutin le 7 juin 2015.
- ❑ je suis âgé(e) de plus de 75 ans.
- ❑ Luxembourgeois(e) domicilié(e) à l'étranger (à joindre une copie du passeport lux. en cours de validité!)

Je joins la pièce justificative suivante:

- ❑ une attestation délivrée par mon employeur.
- ❑ une attestation délivrée par mon établissement scolaire ou une copie de mon certificat d'inscription ou de ma carte d'étudiant.
- ❑ un certificat médical.
- ❑ autres:_____
  _____

Je vous prie de bien vouloir m'envoyer mon bulletin de vote à **l'adresse suivante**: (à remplir lisiblement s.v.p. !!)

_____
(Rue, numéro, code postal et localité, pays)

_____

Je déclare sous la foi du serment que je ne suis pas déchu(e) du droit électoral ni en vertu de l'article 52 de la Constitution, ni en vertu de l'article 6 de la loi électorale du 18.02.2003.

_____, le _____

_____
(signature)

La demande doit parvenir, sous peine de déchéance, au collège des bourgmestre et échevins au plus tôt 10 semaines (30 mars 2015) et au plus tard 30 jours (8 mai 2015) avant le jour du scrutin. (Art. 171 de la loi électorale)

Koplescht
Briddel

Avis
Mitteilung

Avis aux étudiants

Jobs étudiants 2015

1. Dans le cadre des activités «Vakanz doheem»

1ère période : du 20 juillet au 7 août 2015 (5 postes disponibles)
2e période : du 10 au 28 août 2015 (3 postes disponibles)
3e période : du 31 août au 11 septembre 2015 (3 postes disponibles)

Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 (repas à midi assuré)

2. Travaux administratifs et manuels (4 x 2 postes disponibles)

1ère période : du 20 au 31 juillet 2015
2e période : du 3 au 14 août 2015
3e période : du 17 au 28 août 2015
4e période : du 31 août au 11 septembre 2015

Horaires : du lundi au vendredi de 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Conditions d'admission, candidatures et autres détails sur :
www.kopstal.lu sous la rubrique « publications »

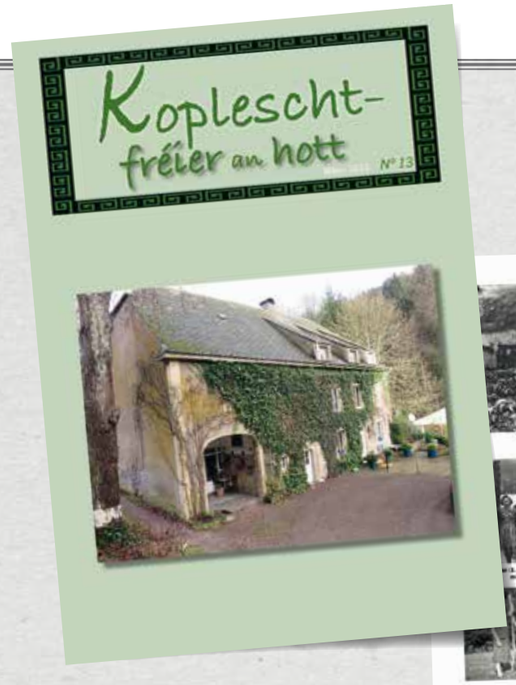

Interested to learn how your town has evolved during the last centuries?

Im aktuellen Heft 13, Ende März auf der Generalversammlung vorgestellt, beleuchtet „Koplescht – fréier an hott“ folgende Themen:

Lex Jacoby besucht die alten Wassermühlen im Mamertal und zeigt auf, was von ihnen heute noch übrig geblieben ist, sowohl baulich als auch literarisch.

Maria Scheppach und Lise Linster nehmen uns auf eine Kneipentour durch die bekanntesten Bistros von früher mit.

Robert Maquil weist auf die geologischen Eigentümlichkeiten des urwüchsigen Mamertals hin, die wir oft erst erkennen, wenn wir darauf aufmerksam gemacht werden.

Auf einen besonderen Spaziergang lädt Jängi Muller ein, wenn er die Wegkreuze unserer Gemeinde aufsucht und auf Bildern festhält.

Lise Linster porträtiert den Maler Jean-Pierre Junius, der mit seinen Werken auch im Ausland Erfolge feierte.

Wer gibt nicht vor, Dicks’ Mumm Séis zu kennen? Rosch Ecker nimmt eine Liedfaser im Stück auf und spinnt den Faden weiter.

Guy Linster schildert seine persönlichen Begegnungen mit Kopstalern, die Regierungsverantwortung übernommen haben.

Werden Sie für einen Beitrag von nur 25 EUR Mitglied in der ASBL „Koplescht - fréier an hott“ und erhalten Sie zweimal jährlich eine reich bebilderte Broschüre mit Artikeln aus dem aktuellen und früheren Gemeindeleben.

Auf Christi Himmelfahrt dem 14. Mai 2015 treffen wir uns um 14.30 Uhr für einen Spaziergang. Die kleine Wanderung wird am Centre Wiirtspesch beginnen und am Fußballplatz und Friedhof vorbei über den „Muesbierg“ führen.

To subscribe to our biannual publication please contact:
Emile Marso - Tél.: 30 94 06 - E-Mail: emarso@pt.lu
annual subcription fee : 25,00 EUR

Weitere Informationen und Heftbestellungen unter:
www.koplescht-bridel.lu / contact@koplescht-bridel.lu
a.s.b.l. Koplescht - fréier an hott

L'Aïkido a été créé au Japon par un grand Maître en arts martiaux traditionnels dans le but de développer chez les pratiquants leur personnalité physique et mentale.

L'Aïkido peut être pratiqué aussi bien par les hommes que par les femmes de tout âge ainsi que par les enfants à partir de 6 ans.

L'Aïkido a pu conserver des valeurs éducatives, morales et spirituelles parce que cet art martial est pratiqué sans compétition.

Avec l'Aïkido, nous désirons que l'enfant apprenne à agir, créer, montrer, aider, évoluer, organiser et ainsi s'ouvrir à sa propre sensibilité et perception de la vie.

Que peut amener l'aïkido pour la santé ?

L'Aïkido vous apprend à approfondir votre respiration. En apprenant à vous contrôler, à utiliser votre énergie, vous vous équilibrez et prenez confiance en vous. Les muscles et les articulations restent souples. Vous rééquilibrez votre corps.

AIKIDO KOPSTAL-BRIDEL

fondée en 1989

Les cours ont lieu les lundi, mercredi et jeudi
[1]dans la salle polyvalente du **Centre Wirtspesch à Kopstal.**
Nouveaux cours les mardi
[2]dans la **salle de gymnastique de l'école préscolaire à Bridel**

tel secrétariat: 33 05 74
www.aikikailuxembourg.lu
https://www.facebook.com/AikidoKopstalBridel

tel:/fax : 43 59 84
621 53 35 58
jean-jacques.scheuren@education.lu

Le fondateur de l'Aïkido O'Sensei Morihei Ueshiba :

« L'Aïkido est le principe même de la non-résistance. »

Les visiteurs sont toujours les bienvenus pour regarder les cours et sont encouragés à poser des questions au moniteur ou à tout membre du dojo!

Les cours sont dirigés par le professeur J.J. Scheuren, ceinture noire 6ème Dan Aikikai, Shidoin, diplômé de l'Aïkikai (centre mondial de Tokyo) et de l'ENEPS.

Horaires

Enfants
débutants:
[1]lundi 17h00 - 17h45
[2]mardi 17h00 - 17h45
avancés:
[1]lundi 17h45 - 18h30
débutants et avancés:
[1]jeudi 18h05 - 18h55

* les parents peuvent utiliser les chèques-services accueil *

Adultes et adolescents
débutants :
[1]lundi 18h30 - 19h45
débutants et avancés :
[1]mercredi 19h00 - 20h30
[1]jeudi 19h00 - 20h30
women's special
femmes et jeunes filles
[2]mardi 17h50 - 18h50

« **Aïkido principles** hold that the mind and the body are one. When a person acts in this concerted manner, great power is possible. Since Aikido practice is done with a partner, you learn from them and help others learn from you. This creates an open, healthy spirit in the dojo.

So calm down, relax, build yourself up from the inside out. Develop strength, suppleness, sensitivity, coordination and confidence without fighting.

In short, Aikido is good for your body, your mind and your heart. And it's fun. »

Yoshimitsu Yamada 8th Dan

Chief instructor

at the NY Aikikai since 50 years

Avis aux amateurs !

Vous êtes amateur de photo et notre commune fait partie de vos motifs préférés ?

Alors, n'hésitez pas à nous envoyer vos plus belles vues de Kopstal et Bridel.

Cette page est réservée à vos meilleurs clichés …

BIERGER-CENTER
22, rue de Luxembourg
L-8189 Kopstal

RÉCEPTION
Tél.: 30 01 71-1
e-mail : reception@kopstal.lu

BUREAU DE LA POPULATION
Tél.: 30 01 71-39 ou -33
e-mail : population@kopstal.lu

RECETTE COMMUNALE
Tél.: 30 01 71-45
e-mail : sebastien.may@kopstal.lu

COMPTABILITÉ COMMUNALE
Tél : 30 01 71-41
e-mail : romain.bourens@kopstal.lu

MAISON COMMUNALE
28, rue de Saeul
L-8189 Kopstal

SERVICE ENSEIGNEMENT
Tél.: 30 01 71-39 ou -41
e-mail : mireille.gilbertz@kopstal.lu
ou romain.bourens@kopstal.lu

SECRÉTARIAT COMMUNAL
Tél.: 30 01 71-1
e-mail : secretariat@kopstal.lu

SERVICE TECHNIQUE
Tél.: 621 14 80 73
e-mail : servicetechnique@kopstal.lu

SERVICE DES EAUX
Tél : 621 35 23 02 ou 661 40 23 28
e-mail : eau@kopstal.lu

Koplescht
Briddel

AUTRES NUMÉROS UTILES

SERVICE INCENDIE : Tél.: 661 280 967
e-mail : henri.nilles@kopstal.lu
SERVICE FORESTIER : Tél.: 621 202 116
PERMANENCE SOCIALE : Tél.: 488 333 264
CIGL : Tél : 26 10 35 19
MAISON RELAIS : Tél : 33 22 74-42
e - mail : mre@kopstalschoulen.lu
Adresse : 4, rue Gerden | L-8132 Bridel